



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2024-222

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2024

# Sommaire

## **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /**

R24-2024-10-09-00005 - 2024 10 09 Arrêté n4 enrichissement 2024

Région Centre (3 pages)

Page 3

## **Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /**

R24-2024-10-11-00004 - Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie d'Orléans-Tours?? (4 pages)

Page 7

R24-2024-10-01-00005 - Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial des services académiques de l'académie d'Orléans-Tours et de sa formation spécialisée?? (4 pages)

Page 12

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
travail et de la solidarité de la région Centre-Val  
de Loire

R24-2024-10-09-00005

2024 10 09 Arrêté n4 enrichissement 2024  
Région Centre

**DIRECTION REGIONALE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRÊTÉ**

**autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel  
pour l'élaboration des vins de la récolte 2024  
Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire,**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil ;

**VU** le règlement délégué (UE) 2019/934 de la Commission du 12 mars 2019 complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté, les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne, le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination, et la publication des fiches de l'OIV ;

**VU** le code général des impôts ;

**VU** le code rural et de la pêche maritime ;

**VU** le code de la consommation ;

**VU** le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

**VU** l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°24.098 du 12 août 2024 portant délégation de signature à Mme Véronique CARRÉ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'avis du président du CRINAO du Bassin Val de Loire du 4 et du 7 octobre 2024 ;

**VU** l'arrêté du 19 septembre 2024 de la DREETS Centre Val de Loire publié au RAA sous le numéro R24-2024-09-19-00007

**SUR PROPOSITION** de la Déléguée territoriale de l'Institut national de l'origine et de la qualité s'agissant des vins d'AOP et IGP,

## **ARRÊTE**

ARTICLE 1 : L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2024, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire, la directrice régionale des douanes et droits indirects de la région Centre-Val de Loire, le délégué territorial de l'INAO et le représentant territorial de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 octobre 2024

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire et par délégation,  
la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités,

Signé : Véronique CARRÉ

## ANNEXE

### Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites Vin bénéficiant d'une appellation géographique protégée

Nom de l'appellation d'origine contrôlée / appellation d'origine protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département (s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de Moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
AOP Chateaufort					2%			
AOP Coteaux du Giennois				Loiret	2%			
AOP Menetou-Salon					2%			
AOP Quincy					2%			
AOP Reuilly					1.5%			
AOP Sancerre					2%			
AOP Vouvray		Vin tranquille			2%		11%	
		Vin de base					9.5%	
AOP Coteaux du Loir				Indre-et-Loire	2%			

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2024-10-11-00004

Arrêté portant désignation des membres du  
comité social d'administration académique et  
des membres de la formation spécialisée du  
comité social d'administration académique de  
l'académie d'Orléans-Tours

**RECTORAT DE L'ACADEMIE  
D'ORLEANS-TOURS**

**ARRETE**

portant désignation des membres du comité social d'administration  
académique et des membres de la formation spécialisée du comité social  
d'administration académique de l'académie d'Orléans-Tours

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Chancelier des universités

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**VU** l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

**VU** les désignations actualisées adressées par les organisations syndicales habilitées ;

**ARRETE :**

Chapitre 1<sup>er</sup> : Le comité social d'administration académique (articles 1<sup>er</sup> à 2)

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie d'Orléans-Tours comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.



ARTICLE 2: Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie d'Orléans-Tours les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU
  - a) Représentants titulaires : 6 sièges
    - Mme Joanna PFEIFFER,
    - M. Paul AGARD,
    - Mme Vanessa NEUVILLE,
    - Mme Béatrice BARDIN,
    - Mme Marie-Christine MERLET
    - Mme Lise BAZIER,
  - b) Représentants suppléants : 6 sièges
    - M. Antonin PENNETIER,
    - Mme Laurianne DELAPORTE,
    - M. Christophe MAYAM,
    - M. David BADIER
    - Mme Aline PASNON,
    - Mme Julie PASCUAL,
  
2. Au titre de l'UNSA Éducation
  - a) Représentants titulaires : 3 sièges
    - Mme Bérengère DELHOMME,
    - M. Yannick CORDONNIER,
    - Mme Isabelle GUILLAUMET,
  - b) Représentants suppléants : 3 sièges
    - M. Cyrille PASCALOUX,
    - Mme Christelle ROUER,
    - Mme Estelle MALARD,
  
3. Au titre de FO - FNECFP :
  - a) Représentant titulaire : 1 siège
    - Mme Muriel NAVARRO,
  - b) Représentant suppléant : 1 siège
    - Mme Ségolène JEANSON,

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)

ARTICLE 3: La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie d'Orléans-Tours comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

ARTICLE 4: Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie d'Orléans-Tours les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU
  - a) Représentants titulaires : 6 sièges
    - M. David BADIER,
    - Mme Vanessa NEUVILLE,
    - M. Antonin PENNETIER,
    - M. Paul AGARD,
    - Mme Béatrice BARDIN,
    - Mme Joanna PFEIFFER,
  - b) Représentants suppléants : 6 sièges
    - Mme Virginie TALOIS,
    - Mme Céline PRIER-CHERON,
    - M. Arnaud COCHARD,
    - M. Cyril DERAY,
    - Mme Aurore BARDIES,
    - Mme Coralie RAVEAU,
  
2. Au titre de l'UNSA Éducation
  - a) Représentants titulaires : 3 sièges
    - Mme Estelle MALARD,
    - M. Yannick CORDONNIER,
    - M. Cyrille PASCALOUX,
  - b) Représentants suppléants : 3 sièges
    - Mme Maryse PELE,
    - Mme Agnès ROSE DA COSTA,
    - Mme Solenn TEXIER,
  
3. Au titre de FO - FNECFP :
  - a) Représentant titulaire : 1 siège
    - Mme Ségolène JEANSON,
  - b) Représentant suppléant : 1 siège
    - M. Christophe DENAGE

ARTICLE 5: Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature. Il abroge l'arrêté du 27 février 2023.

ARTICLE 6: Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Orléans le 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2024-10-01-00005

Arrêté portant désignation des membres du  
comité social d'administration spécial des  
services académiques de l'académie  
d'Orléans-Tours et de sa formation spécialisée

**RECTORAT DE L'ACADEMIE  
D'ORLEANS-TOURS**

**ARRETE**

portant désignation des membres du comité social d'administration spécial  
des services académiques de l'académie d'Orléans-Tours  
et de sa formation spécialisée

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Chancelier des universités

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**VU** l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial des services académiques et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

**VU** les désignations actualisées adressées par les organisations syndicales habilitées ;

**ARRETE**

Chapitre I : Le comité social d'administration spécial des services académiques

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Le comité social d'administration spécial des services académiques, présidé par le recteur de l'académie d'Orléans-Tours et en cas d'empêchement par le secrétaire général d'académie, comprend également la directrice des ressources humaines ou son représentant.

ARTICLE 2: Sont désignés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial des services académiques de l'académie d'Orléans-Tours, dans les conditions fixées à l'article 20 (2°) du décret du 20 novembre 2020 susvisé par dépouillement à ce niveau des suffrages exprimés lors des élections organisées pour le comité social d'administration académique, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants :

MEMBRES TITULAIRES, Représentants des personnels :

Au titre de l'UNSA-Education - 6 sièges

- Madame Corinne Duménil, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loir-et-Cher
- Madame Sylvie Girault, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire
- Madame Patricia Grison, Rectorat
- Madame Yasmine Alloui, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret
- Monsieur Bertrand Jaigu, SDJES - Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cher
- Monsieur Omer Bendeffou-Tissourassi, Rectorat

Au titre de la FSU – 3 sièges

- Monsieur Benjamin Salesse, SDJES - Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loir-et-Cher
- Madame Céline Cochard, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire
- Madame Céline Lecomte, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure-et-Loir

Au titre du SGEN-CFDT – 1 siège

- Madame Fanny Moreau, Rectorat

MEMBRES SUPPLEANTS, Représentants des personnels :

Au titre de l'UNSA-Education - 6 sièges

- Madame Christine Pichard, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure-et-Loir
- Madame Malika Ounouan, Rectorat
- Monsieur Robert Novotny, Rectorat
- Madame Nora Boukar, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret
- Madame Aurélie Gachon, Direction régionale académique jeunesse et sport Centre-Val de Loire
- Monsieur Michaël Carpentier, Rectorat

Au titre de la FSU – 3 sièges

- Madame Lysiane Lheureux, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loir-et-Cher
- Madame Florence Gagliano, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret
- Madame Lise Bazier, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret

Au titre du SGEN-CFDT – 1 siège

- Madame Auriane Sontag, Rectorat

Chapitre II : La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration spécial des services académiques

ARTICLE 3: La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration spécial des services académiques, présidée par le recteur de l'académie d'Orléans-Tours et en cas d'empêchement par le secrétaire général d'académie, comprend également la directrice des ressources humaines ou son représentant.

ARTICLE 4: Sont désignés en qualité de représentants du personnel de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration spécial des services académiques de l'académie d'Orléans-Tours, dans les conditions fixées à l'article 25 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, les dix membres titulaires et dix membres suppléants suivants :

MEMBRES TITULAIRES, Représentants des personnels :

Au titre de l'UNSA-Education - 6 sièges

- Madame Sylvie Girault, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire
- Madame Patricia Grison, Rectorat
- Monsieur Robert Novotny, Rectorat
- Madame Yasmine Alloui, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret
- Monsieur Bertrand Jaigu, SDJES - Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cher
- Monsieur Omer Bendeffou-Tissourassi, Rectorat

Au titre de la FSU – 3 sièges

- Madame Céline Cochard, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire
- Benjamin Salesse, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loir-et-Cher
- Madame Lise Bazier, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret

Au titre du SGEN-CFDT – 1 siège

- Madame Fanny Moreau, Rectorat

MEMBRES SUPPLEANTS, Représentants des personnels :

Au titre de l'UNSA-Education - 6 sièges

- Madame Corinne Duménil, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loir-et-Cher
- Madame Christine Pichard, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure-et-Loir
- Madame Françoise Pouteau, Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure-et-Loir
- Madame Nathalie Marais, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret
- Monsieur Michaël Carpentier, Rectorat
- Monsieur Philippe Bissonnet, CREPS du Cher

Au titre de la FSU – 3 sièges

- Madame Lysiane Lheureux, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loir-et-Cher
- Madame Florence Gagliano, Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret
- ...

Au titre du SGEN-CFDT – 1 siège

- Madame Auriane Sontag, Rectorat

**ARTICLE 5:** Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé : Jean-Philippe AGRESTI